



PÔLE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT
Direction-adjointe du logement,
de la politique de la ville et de l'habitat
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Yves PAUL
Mèl : yves.paul@cg60.fr
Tél. : 03.44.10 72 35
Fax : 03.44.06.60.02

Beauvais, le **12 MARS 2014**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du PLU
Commune de VAUDANCOURT

Le Président du Conseil général

à

Monsieur le Directeur départemental
des Territoires de l'Oise

Suite à votre demande en date du 25 octobre 2013 concernant la collecte des informations nécessaires à la révision du plan local d'urbanisme de la commune de VAUDANCOURT prescrit par délibération du 11 octobre 2013, j'ai l'honneur de vous adresser les informations suivantes :

1° Routes départementales :

Documents de référence: Plan départemental pour une mobilité durable adopté par le Conseil général le 20 juin 2013 et Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011

Classement des routes départementales :

- RD 6, route de 5^{ème} catégorie ;
- RD 157, route de 5^{ème} catégorie.

Comptages :

- RD 157 = 188 véhicules/jour, dont 1 % de poids lourds, en 1999.

Plan d'alignement :

- RD 6 : plan d'alignement approuvé le 19 octobre 1899 par arrêté préfectoral mis à jour le 25 janvier 1908.

2° Circuits de randonnée inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Le département est compétent pour établir le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Le PDIPR a vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Documents à prendre en compte : Schéma départemental des circulations douces adopté le 16 décembre 2010.

- Le territoire de la commune de VAUDANCOURT est traversé par le circuit équestre « Circuit en Vexin-Thelle » inscrit au Plan départemental de tourisme équestre adopté par délibération du Conseil général n°305 du 8 novembre 1991. Le Conseil municipal a émis un avis favorable par délibération du 20 juillet 1990 ;
- Trans'Oise : non concerné.

3° Transports

Le Conseil général est autorité organisatrice des transports interurbains.

3/1° Lignes régulières :

- Néant.

3/2° Lignes scolaires à destination :

- des établissements scolaires (collèges et lycée) de GISORS ;
- du Regroupement pédagogique intercommunal de BOURY-EN-VEXIN et MONTJAVOULT.

Les horaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilité.fr.

Le transport scolaire est pris en charge par le Conseil général au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

4° Protection de l'environnement – les Espaces Naturels Sensibles

Le Conseil général a approuvé le 18 décembre 2008 un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Ainsi, le territoire de la commune de VAUDANCOURT est concerné par l'ENS d'intérêt départemental « Massif boisé d'HEROUVAL » (VFR01).

La fiche descriptive correspondante est jointe au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil Général visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans le PLU afin de sensibiliser les porteurs de projets.

5° Assainissement

RAS

6° Eau potable

Un captage est implanté sur le territoire de la commune et fournit une eau de qualité aux habitants. La déclaration d'utilité publique fixe à 20 m³/heure le débit maxi de pompage autorisé.

7° Rivières

La commune de VAUDANCOURT se situe sur le bassin versant de l'Epte et plus particulièrement du ru d'HEROUVAL qui se situe à sa limite nord. Son territoire est traversé sur un axe sud-nord par les rus du Château de VAUDANCOURT et celui de VAUDANCOURT ainsi que par le ru de Vallière.

La Communauté de Communes du Vexin-Thelle (CCVT) mène actuellement une étude juridico-technique de gouvernance en partenariat avec la SIIV de l'Epte et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (Rouen). Cette démarche a pour but de définir la forme et le fonctionnement de la maîtrise d'ouvrage rivière la plus adaptée et la plus cohérente pour le bassin de l'Epte.

Un diagnostic des milieux aquatiques dont celui du ru d'HEROUVAL a été mené dernièrement par la CCVT. Des préconisations ont été établies pour la restauration des milieux aquatiques. L'ensemble de ces projets fera l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) ultérieure qui octroiera une servitude de passage sur les propriétés privées.

Le ru d'HEROUVAL a été classé en liste 2 de l'arrêté du 4 décembre 2012 relatif à la continuité écologique. Les propriétaires d'ouvrages ont par conséquent l'obligation de se mettre en conformité dans les 5 ans en aménageant ou en effaçant leurs ouvrages ou en remettant le cours d'eau dans son talweg (fond de vallée). L'objectif d'atteinte du bon état de cette masse d'eau (FRHR239-H3161000) est prévu pour 2015.

8° Déchets

RAS

9° Aménagement numérique

En matière d'aménagement numérique, le Département de l'Oise tient à communiquer à la commune de VAUDANCOURT les éléments d'information suivants :

- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le Conseil général de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en commission permanente le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site www.oise.fr, rubrique haut-débit.

Il est donc important que la commune de VAUDANCOURT tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.

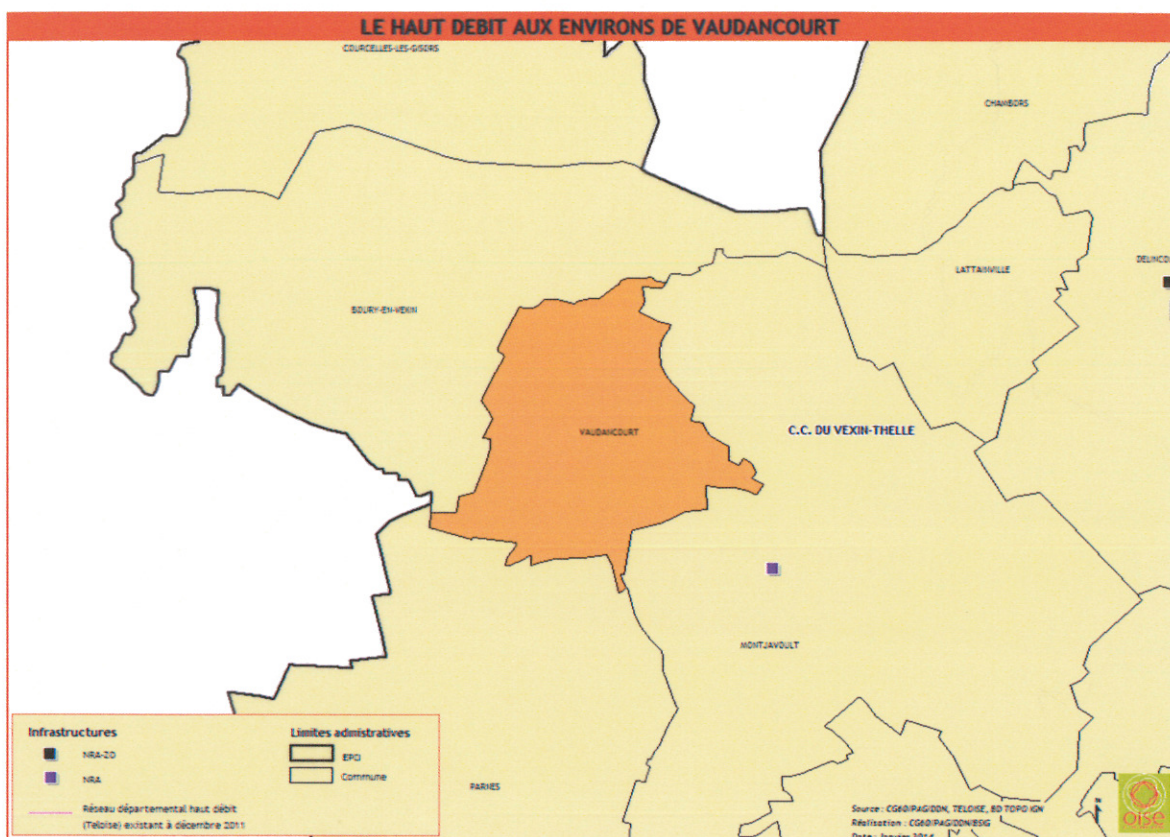
- Existant en matière d'accès internet fixe haut-débit (ADSL) sur la commune de VAUDANCOURT

VAUDANCOURT n'est à ce jour pas correctement desservi par l'ADSL le sous-répartiteur NRA le plus proche étant situé dans la commune de COURCELLES-LES-GISORS. Ainsi, les habitations sur VAUDANCOURT ne peuvent prétendre qu'à des abonnements internet aux débits limités ne permettant pas le « triple-play » (téléphone, internet et télévision).

- Existant en matière de réseau fibre optique haut-débit départemental

La stratégie en faveur du numérique du Département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long aujourd'hui de plus de 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de VAUDANCOURT, mais passe à proximité notamment sur la commune de DELINCOURT. La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de VAUDANCOURT.



- Projet départemental très haut-débit

Le SDTAN ayant été entériné, le Conseil général initie dès aujourd'hui le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet échelonné sur 10 ans a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens, (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbps) aux possibilités actuelles (20Mbps).

La commune de VAUDANCOURT est intégrée dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier ses habitants d'un accès internet très haut débit dans les années à venir

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de VAUDANCOURT pour en desservir d'autres.

Il est donc important que d'ores et déjà la commune de VAUDANCOURT intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.

- Mutualisation des travaux

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le code des postes et des communications électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

Synthèse des recommandations en matière d'aménagement numérique

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
 - Du réseau filaire cuivre et fibre optique
 - Du réseau aérien cuivre et fibre optique
 - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens
 - NRA
 - Chambres
 - Fourreaux
 - Poteaux
 - Locaux techniques, répartiteurs
 - Antennes
 - Pylônes

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation de sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil général de l'Oise).
- Dans le cadre de l'obligation L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article L49.

10° Aménagement foncier

RAS

11° Immobilier et logistique

En l'état, le Conseil général ne possède pas de propriété bâtie sur la commune de VAUDANCOURT et actuellement, aucune étude n'est menée quant à la construction éventuelle d'un équipement.

12° Logement

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;

- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat ».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du Département.

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,
le Directeur général-adjoint du pôle
Développement des Territoires et Environnement



Olivier GROS



VFR01

Massif boisé d'Hérouval



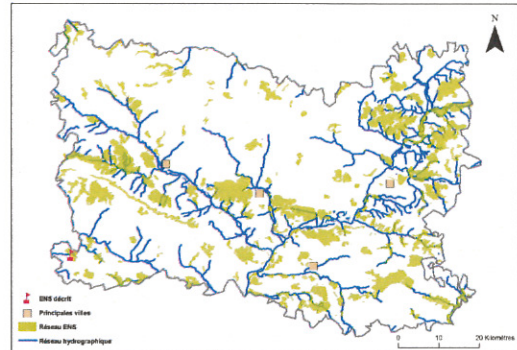
ID

Surface : 526**Altitude :** 69 - 141 m**Entité paysagère :**

PLATEAU DU VEXIN FRANCAIS.

Canton(s) concerné(s) :

CHAUMONT-EN-VEXIN.

Commune(s) concernée(s) :BOURY-EN-VEXIN, COURCELLES-LES-GISORS, MONTJAVOULT,
VAUDANCOURT.

Inscription à inventaire, statut de protection :

Site Inscrit Oise 59, ZNIEFF I n°220014334.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

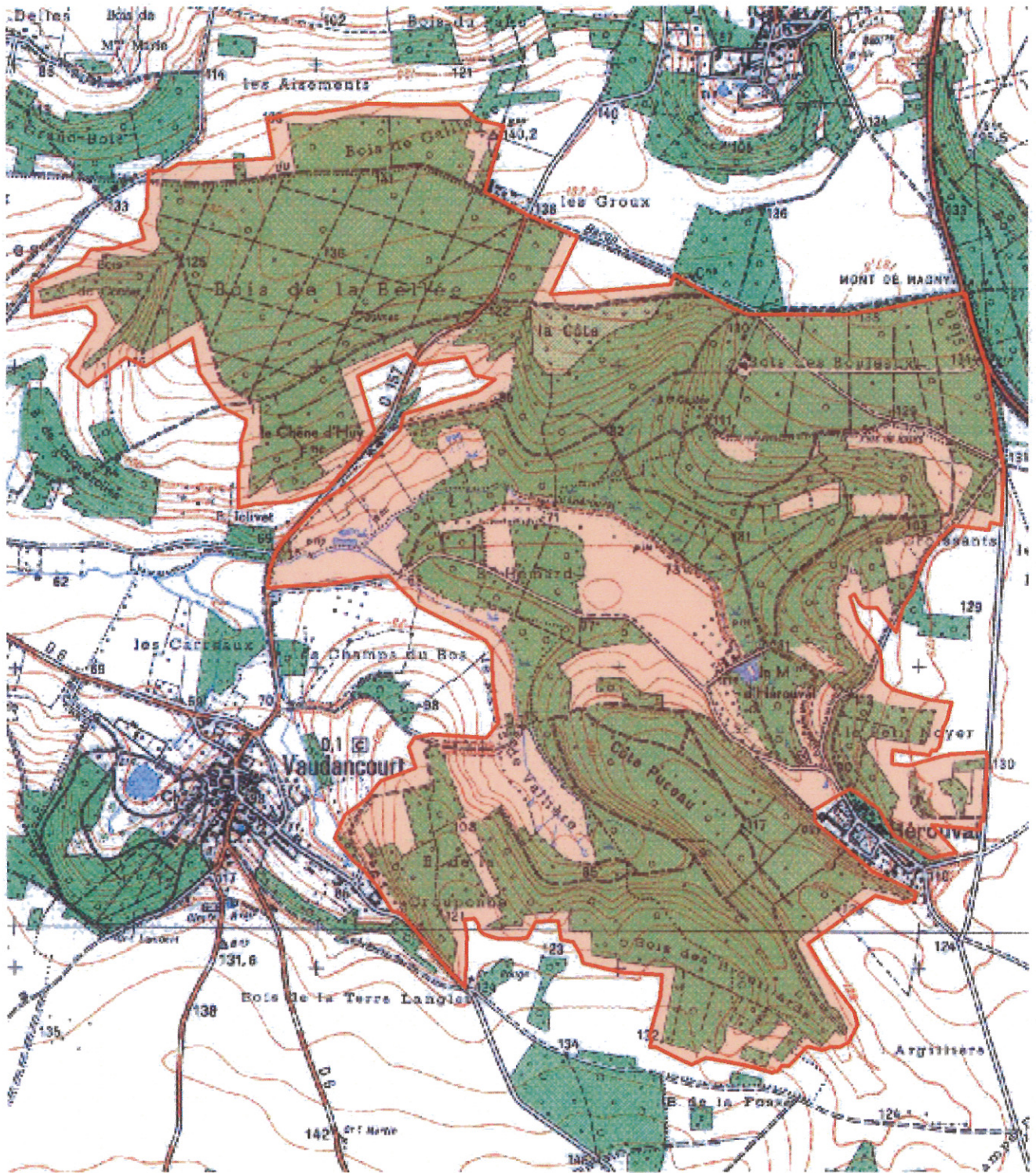
Vocation proposée

Restauration et amélioration des connaissances des habitats humides.
Valorisation du patrimoine naturel.




Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site est situé en limite nord du plateau du Vexin, à proximité de la vallée de l'Epte. Un grand nombre de milieux diversifiés caractérisent le site et profitent du caractère thermocalcicole dû à l'exposition et aux conditions géologiques. Le site est dominé par des boisements majoritairement composés de chênaies-charmaies et parfois de chênaies acidoclines. L'exposition sud favorise l'installation de pelouses calcicoles sur les sols les plus maigres et d'ourlets thermophiles sur les sols plus riches. Quelques pâturages mésophiles à hygrophiles complètent le site.



 Délimitation de l'ENS

0 260 520 m




Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les pelouses et les forêts thermocalcicoles, ainsi que les bas-marais de pente

Espèces végétales remarquables

L'exceptionnel Ophioglosse langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum**), dans les prairies humides non amendées ; le rare Dactylorhize tachetée (*Dactylorhiza maculata*) ; la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*) ; l'Orchis militaire (*Orchis militaris*) ; la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus avis*) ; l'*Anacamptis pyramidalis* (*Anacamptis pyramidalis*) ; la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) ; le Dompte-Venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*) ; l'Épiaire des Alpes (*Stachys alpina*) ; l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*) ; le Daphné lauréolé (*Daphne laureola*)

Espèces animales remarquables

Le Pic noir (*Dryocopus martius*) ; le Cordulegastre annelé (*Cordulegaster boltonii*), la Thécia de l'Orme (*Satyrion w-album*).

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Le site est composé de différents milieux (prairies mésophiles à humides, vergers, boisements, friches...) et bien connectés.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le secteur est tourné vers l'agriculture souvent intensive avec notamment la présence de champs de maïs et des plantations de type pépinières (groseillers ?). Les déconnexions existent à ces endroits.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen. Le site est planté à de nombreux endroits et le parc de loisirs implanté sur le bois des bouleaux a une emprise importante, du fait de ses clôtures électrifiées. L'enrichissement et les loisirs (parc, étangs de chasse..) banalisent le site. Les boisements sont toutefois beaux, diversifiés et bénéficient d'expositions variées et les pâturages humides sont bien conservés.

DESCRIPTION PAYSAGERE

Le site est structuré par les boisements. Les vallons sont ouverts par l'agriculture (champs cultivés et pâtures).

Le site est exposé et le réseau routier développé permet d'avoir de nombreuses vues sur les îtes. Intra-site, les boisements obstruent le champ visuel, il existe néanmoins quelques percées en fond de vallon. Les clairières et les vallons constituent des cellules paysagères ouvertes.

Quelques éléments symboliques sont présents (maison forestière, moulin...) ainsi que des points noirs (gestion de certaines clairières).

Pour conclure, l'ensemble paysager est intéressant mais sans grande valeur patrimoniale.



DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible et praticable, notamment par la présence d'un GR et du "Circuit du Vexin".

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Àgriculture, foresterie et loisirs

Principales activités aux alentours

Fréquentation

La fréquentation devra tenir compte de la présence probable de la Thécla de l'Orme ; un inventaire allant dans le sens d'une meilleure connaissance de l'exploitation du site par cette espèce devrait être réalisé.

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Emprise des cultures, plantations et du parc de loisirs.

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Inventaire faune et flore
- Valorisation du patrimoine naturel.

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi